

REGLEMENT INTERIEUR BAMBINI LAND

Nom :

Prénom :

Les activités se font sous la responsabilité d'un parent, grand-parent, Assistante Maternelle ou toute personne majeure qui a la responsabilité de l'enfant, sauf formule Garderie.

Une personne mineure qui garde un enfant ne sera pas acceptée.

Pour des raisons d'hygiène, les chaussettes sont obligatoires.

Nos amis les animaux ne sont pas admis.

Il est interdit d'amener de la nourriture et des boissons de l'extérieur (sauf nourriture et biberons pour bébés).

Les parents sont responsables de leurs affaires personnelles ainsi que de celles de leurs enfants.

La gérante pourra exclure toute personne ayant un comportement inapproprié en présence d'enfants.

Pour les anniversaires :

Au minimum une personne majeure s'engage à être présent pendant toute la durée de l'anniversaire. Les enfants seront sous sa responsabilité.

Cette personne sera responsable de ses affaires personnelles ainsi que de celles des enfants. Des casiers à chaussures sont à la disposition de tous ainsi que des porte-manteaux. Un panier pourra lui être remis en cas de besoin.

Si le nombre d'enfants dépasse un certain nombre, la Direction de Bambini Land se réserve le droit de demander la présence de personnes supplémentaires.

Pour la formule « Garderie » :

Il s'agit d'un service ponctuel et commercial. La durée est limitée à 3h30. En aucun cas, ce service peut être assimilé à une crèche ou autre mode de garde similaire, les bons CAF ne sont pas acceptés. Le nombre maximal d'enfants en garde simultanément est de 8 enfants.

Les enfants doivent avoir impérativement plus de 6 ans et sont acceptés jusqu'à 12 ans inclus. Les parents s'engagent à :

- Remplir une Fiche sanitaire (allergies, traitement...),
- Lire et signer le présent Règlement Intérieur,
- Communiquer au minimum deux numéros de téléphone et être joignable durant la durée de la Garderie,
- Donner le nom de la personne qui viendra récupérer l'enfant. Si celle-ci est différente de celle l'ayant déposé, une pièce d'identité sera demandée. Et l'enfant sera remis uniquement à cette personne.
- Si l'enfant est récupéré avec plus de 15 minutes de retard, 1 heure sera dûe.

Date et Signature :